



VINÇOTTE CERTIGO - Association sans but lucratif
ORGANISME DE CONTROLE AGREE -
Siège social : Diamant Building - Boulevard A. Reyers 80 - B-1030 Bruxelles
Numéro d'entreprise : BE 0821.076.888 - Internet : www.vincotte.com
 Safety, quality and environmental services

Contrat géré par : **SIEGE DE WALLONIE**
Parc Scientifique Créalys - Rue Phocas Lejeune, 11 / B-5032 Les Isnes - Gembloux
Tél. : +32(0)81 43.26.11 - Fax : +32(0)81 43.26.15 - E-Mail : wallonie@vincotte.be
Personne à contacter :

• Nos coordonnées
Rapport N° : GEM / 19 / 70089805 / 00 / FR / 000
Réf. client : BTOCGEM
Réf. contrat :

• Vos coordonnées
Ref. :

• Données d'intervention
Lieu : Avenue du Parc d'Andoy, 21 5100 Namur
Date : 17/03/2016
Effectuée par : AV4060 - FARRAUTO ROBERT

MICHEL PIERRE - DELBOUCK

Avenue du Parc d'Andoy, 21
5100 Namur
Belgique

PROCÈS-VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITE ET/OU DE VISITE DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE À BASSE TENSION

INSTALLATION

Nom : PIERRE - DELBOUCK Prénom : MICHEL
Adresse : Avenue du Parc d'Andoy, 21 CP: 5100 Commune : Namur
Tél : 0498612508

- Propriétaire ou gestionnaire

idem

- Type de local

Unité d'habitation

BASE DE L'EXAMEN

- Règlement : Règlement Général sur les Installations Electriques (RGIE)
- Art 276bis : vente d'une unité d'habitation
- Art 86
- Art 278

CONCLUSION

- L'installation existante n'est pas conforme au Règlement Général sur les Installations Electriques (RGIE).
- Le dispositif différentiel général n'a pas été plombé.
- L'installation électrique doit être recontrôlée avant le J acte + 18 mois.(*)

(*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques. Ce procès-verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation. Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité. Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.

Les informations recueillies sur place ne nous permettent pas de déterminer la date de réalisation de l'installation électrique. Nous vous invitons à compléter le(s) schéma(s) pour les éléments qui n'étaient pas visibles lors de la visite de contrôle. En cas de doute portant sur la sécurité de ces éléments, nous vous invitons vivement à faire procéder à une visite de contrôle complémentaire.

Ing. J. Windey
Directeur Général

CONTENU DE L'EXAMEN

- Contrôle visuel

- Mesures de protection contre les chocs électriques par contacts directs.
- Mesures de protection contre les chocs électriques par contacts indirects.
- Etat (fixations, détérioration,...) du matériel électrique d'installation fixe.
- Matériel fixe ou à poste fixe pouvant présenter des dangers pour les personnes et des biens.
- Adéquation entre les dispositifs de protection contre les surintensités installés et les sections des circuits respectifs qu'ils protègent.
- Continuité des connexions équipotentielles (principale et supplémentaire) et des conducteurs de protection.

- Mesures - tests

- Résistance de dispersion de la prise de terre : 8 Ohm.
- Isolement général : 0.47 MOhm.
- Fonctionnement des dispositifs de protection à courant différentiel résiduel via leur propre bouton de test.

DONNÉES GÉNÉRALES DE L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE

- Données du distributeur

N° EAN :	EAN non communiqué
Compteur kWh n° :	41157885
Index jour :	85609
Protection branchement :	30 A

- Données de l'installation

Installation conçue pour une tension nominale de :	3N400 V
Courant nominal maximum :	40 A
Câble d'alimentation du tableau principal - type :	VOB
Câble d'alimentation du tableau principal - section :	4x10 mm ²
Type de prise de terre :	barres / piquets

- Description de l'installation

Dispositif différentiel général :	40 A 300 mA
Nombre de tableaux :	2
Nombre de circuits terminaux :	T1: 1 circ fus 2 A II, 10 circ minij II, T2: 4 disj 20 A II, 3 disj 16 A II, 1 disj 25 A IV, 1 fus 10 A II
Schéma(s) de position :	voir annexe(s)

INFRACTIONS - REMARQUES

- Nouvelle installation

- Installation existante

R-O-1062	Le pictogramme "danger électrique" doit être apposé de façon durable sur le tableau.
R-I-1416	Revoir le raccordement de l'interrupteur différentiel, le bouton 'test' est inopérant (art. 85.12 du RGIE).
R-I-1501	Prévoir le(s) schéma(s) unifilaire(s) de l'installation (art. 16, 268-269 du RGIE).
R-I-1502	Prévoir le(s) schéma(s) de position de l'installation (art. 269 du RGIE).
R-I-1606	Protéger correctement les pièces nues sous tension et accessibles (art. 19, 49.01 du RGIE).
R-I-1607	Obturer les ouvertures non utilisées du tableau ou coffret (art. 19, 49.01, 248 du RGIE).
R-I-1610	Réaliser ou compléter le repérage des circuits/départs et/ou appareillage, bornes de raccordements, etc. (art. 16, 252 du RGIE).
R-I-F	Remplacer les protections sans marquage

AUTRE(S) ANNEXE(S)



Annexe : 1/1

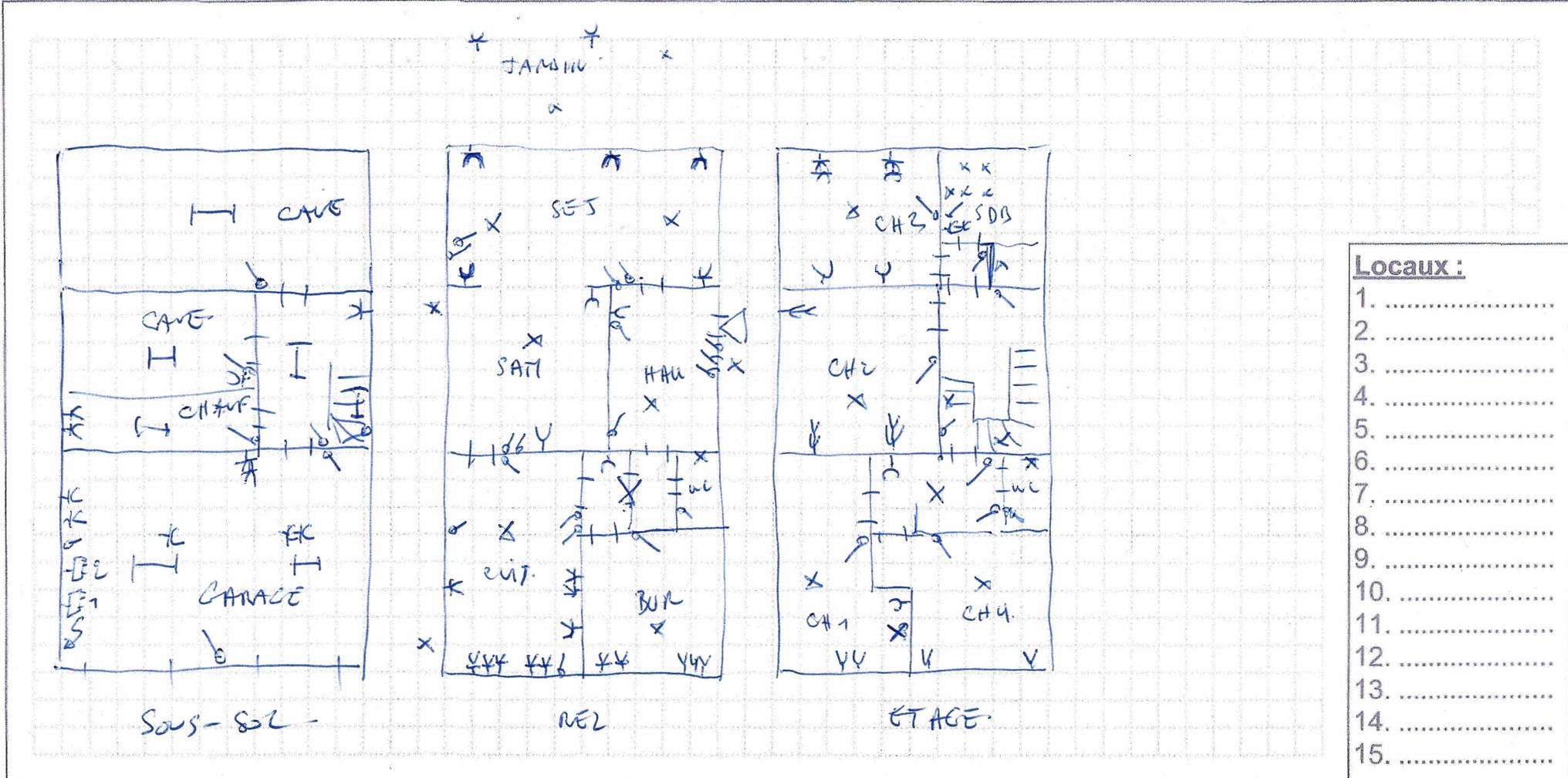
Adresse de l'installation : AV. DU PARE D'ANDRY 21

Rapport n° : 70089805

Code postal : 5200 Localité : WIERDE

Schéma d'implantation:

Cave Rez de chaussée 1er étage 2ème étage ème étage



Locaux :

1.
2.
3.
4.
5.
6.
7.
8.
9.
10.
11.
12.
13.
14.
15.

L'organisme de contrôle
AIB - Vincotte Belgium asbl

Agent visiteur : Nom : FARRAUTO R. n° : 4060
Date : 17/03/16
Signature : *[Signature]*

Le propriétaire

Nom : M. PIERRE M.
Date :
Signature : *[Signature]*

Le responsable de l'exécution du travail

Nom :
Date :
Signature : *[Signature]*